


Guide des Déchèteries

POUR LES PROFESSIONNELS



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
Tél. : 02.50.79.16.10 | decheteries@lecotentin.fr



Les déchèteries du Cotentin s'organisent pour accueillir les professionnels du territoire.

Situées à moins de 20 min de votre chantier ou de votre siège social, elles vous accueillent grâce à un autocollant apposé sur votre pare-brise (**pensez à demander le vôtre**).

En déposant vos déchets en déchèterie, vous participez à la suppression des dépôts sauvages, protégez l'environnement et permettez, par le recyclage de certains déchets, l'économie de matières premières.

L'accès aux 15 déchèteries du Cotentin est gratuit pour les apports professionnels qui n'engagent pas de coût de traitement pour la collectivité. Pour tout autre apport spécifique, 7 des 15 déchèteries du territoire autorisent les apports des professionnels sous conditions financières (**cf grille tarifaire p10**).

>>> LES DÉCHÈTERIES <<< DU COTENTIN



 Apport de déchets gratuits
uniquement

 Apport de déchets gratuits
et payants

>>> QUI EST CONSIDÉRÉ <<< COMME UN PROFESSIONNEL ?

Sont considérés comme « professionnels » :

- Les entreprises, industriels, artisans, commerçants, professions libérales... travaillant à titre exceptionnel ou quotidiennement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- Les entreprises d'insertion du secteur marchand
- Les bailleurs sociaux publics et privés et leurs services
- Les établissements de santé et de soins publics et privés
- Les services du Département, de la Région et de l'État ou toutes autres structures publiques assimilées

Tous les professionnels doivent se référencer auprès de la collectivité avant d'accéder aux déchèteries.



L'autocollant doit être apposé sur chaque pare-brise des véhicules de la société pour accéder aux déchèteries

>>> SE RÉFÉRENCER <<< COMME PROFESSIONNEL

Pour accéder aux déchèteries, chaque professionnel devra se référencer auprès de la collectivité, qui leur remettra un autocollant à appliquer sur le pare-brise de leurs véhicules.

Sans cette autorisation, l'accès aux déchèteries leur sera refusé.

Comment se référencer ?

> ÉTAPE 1 | Remplir le formulaire

Le formulaire est librement disponible sur le site lecotentin.fr ou peut être remis par le gardien de la déchèterie.

> ÉTAPE 2 | Appliquer l'autocollant sur le pare-brise

L'Agglomération du Cotentin enverra au professionnel qui en fait la demande un courrier, incluant un autocollant à appliquer sur le pare-brise des véhicules.

> ÉTAPE 3 | Vous pouvez vous rendre en déchèterie

À NOTER

- Un extrait KBIS sera à fournir à l'appui du formulaire d'enregistrement
- Si vous possédez plusieurs véhicules susceptibles d'aller en déchèterie, pensez à déclarer l'ensemble de vos véhicules pour que chacun ait le sien.
- Le paiement des dépôts ne sera pas réalisé directement sur site. La facture vous sera transmise par le trésor public.

> Gros électroménager Hors Froid



- 1 Large refrigerator
- 2 Freezer or chest freezer
- 3 Combination of both
- 4 Dishwasher
- 5 Washing machine
- 6 Refrigerator-freezer
- 7 Electric range (oven)
- 8 Dishwasher-electric range



>>> BIEN PRÉPARER <<< SA VENUE

- S'assurer avant de venir à la déchèterie que le dépôt ne peut être réparé, donné, vendu ou réemployé sur votre chantier sous forme de broyat ou de remblais
- Vérifier les horaires, les jours d'ouverture et la typologie du déchet afin d'identifier la déchèterie correspondante
- Organiser le chargement du véhicule par type de déchets
- Amener ses outils de déchargement (pelle, balai, etc.)
- Se présenter obligatoirement au gardien en amont de chaque dépôt, qu'il soit payant ou gratuit
- Décharger soi-même le véhicule, en laissant le quai propre
- Respecter le règlement intérieur, disponible sur le site internet ou auprès du gardien
- Ne déposer en aucun cas son chargement devant les portes, le montant de l'amende peut s'élever jusqu'à 1 500 €
- Pour toutes interrogations (quantité trop importante ou produit spécifique), contacter la déchèterie en amont

Le
**SAVIEZ-
VOUS ?**

*Le rôle du gardien est de veiller au respect des consignes. Sur place, il vous accueille, vous oriente et vous conseille.
Respecter les lieux, c'est aussi respecter les usagers et le travail des employés.*

>>> JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE <<< POUR LES PROFESSIONNELS

		LUN	MAR	MER	JEU	VEN
HIVER (01/10 > 31/03) : 9h - 12h 13h30 - 17h30						
ÉTÉ (01/04 > 30/09) : 9h - 12h 13h30 - 18h30						
DÉCHETS GRATUITS ET PAYANTS						
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	HIVER	✓	✓	✓	✗	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✗	✓
GREVILLE-HAGUE	HIVER	✓	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓
HÉAUVILLE	HIVER	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✗	✓	✓
PORT-BAIL	HIVER	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓
VALOGNES	HIVER	✓	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓
VAROUVILLE	HIVER	✓	✗	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓
TOURLAVILLE		OUVERTURE TOUTE L'ANNÉE Du lundi au vendredi en Journée continue : 9h - 18h30				

DÉCHETS GRATUITS UNIQUEMENT

ANNEVILLE-EN-SAIRE	HIVER	✓	✓	✓	✓	✗	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
LE HAM	HIVER	✓	✗	✗	✓	✗	✓
	ÉTÉ	✓	✗	✗	✓	✗	✓
LES MOITIERS D'ALLONNE	HIVER	✓	✗	✗	✓	✗	✓
	ÉTÉ	✓	✗	✗	✓	✓	✓
LES PIEUX	HIVER	✓	✓	✓	✓	✗	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MARTINVAST	HIVER	✓	✗	✗	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✗	✗	✓	✓	✓
QUERQUEVILLE	HIVER	✓	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
RAUVILLE-LA-PLACE	HIVER	✓	✗	✗	✓	✗	✓
	ÉTÉ	✓	✗	✗	✓	✗	✓
CHERBOURG-OCTEVILLE	<p>OUVERTURE TOUTE L'ANNÉE Du lundi au vendredi en journée continue : 9h - 18h30</p>						

L'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EST STRICTEMENT INTERDIT LES SAMEDIS ET DIMANCHES
Les déchèteries sont fermées les jours fériés

>>> GRILLE <<< TARIFAIRE

	CATÉGORIE DE DÉCHETS	TARIF EN €/TONNE	TARIF EN €/M ³
APPORTS PAYANTS	Gravats	80 €	112 €
	Encombrants	192,40 €	58,24 €
	Tontes / Pelouses	36,50 €	11,50 €
	Branchages	52 €	10,50 €
	Bois	94 €	28,50 €
	Souches	156 €	78 €
APPORTS GRATUITS	Ferrailles / Métaux	GRATUITS	
	Cartons		
	Équipements électriques ou électroniques		
	Déchets d'éléments d'ameublement		
	Batteries / Piles et accumulateurs		
	Lampes et ampoules		
	Textiles		
	Huiles de vidanges		
Huiles de fritures			
APPORTS INTERDITS	Déchets d'activités de soins à risques infectieux	INTERDITS	
	Produits chimiques		
	Amiante / Fibrociment		
	Pneumatiques		
	Extincteurs		
	Bouteilles de gaz		
	Produits pyrotechniques		
	Déchets de Véhicules Hors d'Usages (VHU)		

En application de la délibération DEL2022-186 en date du 1^{er} janvier 2023

>>> **CONSIGNES** <<< DE SÉCURITÉ

Pour votre sécurité et celle des autres, le respect des consignes suivantes est primordial.



Récupération
interdite



Ne fumez pas
dans l'enceinte du site



Roulez au pas et coupez le moteur
lors du déchargement



Ne passez pas derrière
un véhicule qui recule



Lors du tassage mécanique des
bennes, respectez une distance de
sécurité afin d'éviter les projections



Quittez la déchèterie aussitôt
après le dépôt des déchets pour
éviter l'encombrement du site
et des voies d'accès

>>> QUE DÉPOSER <<< DANS VOTRE DÉCHÈTERIE ?

COMPOSTABLES

Résidus de jardin



Branchages



Tailles



Tontes

PAYANT

DANGEREUX



Piles et
accumulateurs



Batteries



Huile de vidange



Huile de friture

VALORISABLES



Bois et
souches



Ferrailles,
métaux



Cartons



Contenants
en verre



Emballages
métalliques



Emballages
plastiques



Textiles,
chaussures

PAYANT

DEEE

Déchets d'Équipements
Électriques et Électroniques



Gros électroménagers
froids et hors froids



Petits électro-
ménagers



Ampoules,
néons

AUTRES



Inerte
Déblais, gravats



Encombrant
non valorisable

PAYANT

MEUBLES



Mobilier, literie, couettes, oreillers, etc.





INTERDITS

Ces énumérations ne sont pas limitatives et des matières non dénommées pourront être refusées.

TYPE DE DÉCHETS	OÙ LES DÉPOSER
Bouteilles de gaz	Chez votre distributeur de bouteilles de gaz
Explosifs, armes à feu, munitions	Gendarmerie ou armurerie
Médicaments	Retour en pharmacie (uniquement le blister avec les médicaments non utilisés)
Fusées de détresse	Retour au point de vente
Restes alimentaires	Composteur ou ordures ménagères
Ordures ménagères	Collecte des ordures ménagères
Pneus autres que véhicules légers déjantés	Retour au point de vente
Cendres de bois (froides)	Utile au jardin, fertilisant et anti-limaces
Films agricoles usagés	Voir filière spécifique professionnelle ou chambre d'agriculture
Déchets d'activités de soins à risque infectieux	Se renseigner auprès de votre pharmacie
Cadavres d'animaux	Faire appel à un service d'équarrissage ou vétérinaire
Amiante lié	Voir filière spécifique professionnelle

Le SAVIEZ-VOUS ?

Déposer ses déchets d'activités de soins à risques infectieux dans les ordures ménagères ou les conteneurs de tri est dangereux ! Les ripeurs ou agents de tri manipulent vos déchets quotidiennement. Aussi, pour leur sécurité, veillez au bon tri de vos déchets.

>>> LE COTENTIN RÉPOND

Mon siège social est hors du Cotentin mais j'ai plusieurs chantiers sur le Cotentin dans les semaines à venir puis-je venir en déchèterie ?



Les professionnels dont le siège social n'est pas sur le territoire, mais dont le chantier est sur l'une des communes du Cotentin seront acceptés, à conditions d'en faire la demande en amont afin de recevoir l'autocollant leur autorisant l'accès.

Je n'ai pas reçu mon autocollant, puis-je quand même me présenter en déchèterie ?



Sans autocollant, l'accès en déchèterie vous sera refusé.

Pour les dépôts payants, la facture sera-t-elle envoyée après chaque dépôt ?



La collectivité procèdera à la facturation de manière périodique, permettant ainsi de regrouper plusieurs dépôts sur une même facture.

Le nombre de passages en déchèterie est-il limité ?



Les professionnels ne sont pas restreints en nombre d'allers et venues, cependant le gardien pourra refuser tout apport en quantité trop importante. Il est donc préférable de contacter la déchèterie en amont pour préparer son dépôt.

À VOS QUESTIONS <<<

Mon client me demande un document de bon traitement de mes déchets, le gardien sera-t-il en capacité de me fournir ce document ?



La collectivité remettra au professionnel un justificatif de dépôt permettant d'attester la dépense auprès des clients.

J'ai voulu aller vider mes déchets à la déchèterie samedi mais l'accès m'a été refusé ?



L'accès en déchèterie n'est pas autorisé le week-end pour les professionnels, nous vous invitons à respecter les jours et horaires précisés page 7 et 8.

Pourquoi certains déchets sont acceptés pour les particuliers et pas pour les professionnels ?



Les professionnels bénéficient de filières spécifiques professionnelles qui ne sont pas ouvertes aux particuliers.

TRIEZ VOS DÉCHETS

plus facilement
dans le Cotentin

SOYONS
REDOUTABLES
AVEC NOS DÉCHETS !



CHAQUE GESTE COMPTE, MAITRISONS NOS DÉCHETS

Plus d'infos sur
lecotentin.fr

CIITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

 **leCotentin**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION


lecotentin.fr